

**SOMMAIRE DE L'ANNUAIRE 2020-2021**

- A) Composition des commissions et répartition des fonctions (CRTT et CDTT du Haut-Rhin)
- B) Consignes administratives et sportives
- C) Calendrier administratif et sportif 2020-2021
- D) Montées et descentes championnat par équipes
- E) Epreuves de coupes
- F) Compétitions individuelles
- G) Attribution des titres départementaux et régionaux
- H) Tournois organisés par les associations
- I) Droits d'engagement, cautionnement, droits d'appel, indemnités et amendes
- J) Rappel réglementation des doubles licenciés
- K) Modifications d'articles du règlement technique
- L) Convention régionale relative au Protocole d'accord FFTT/FSCF/FSGT
- M) Liste des associations (coordonnées des correspondants et adresses des salles)

**A : COMPOSITION DES COMMISSIONS & REPARTITION DES FONCTIONS (CRTT – CDTT68)**

**1) I : Organigramme de la Commission Régionale GE FSCF de Tennis de Table**

Président	Michel ENGEL
Vice-Président	Roland DEMESSE
Secrétaire	Michel ENGEL

**Composition du Bureau : Michel ENGEL**

Roland DEMESSE - Robert BETTINGER - Bernard KUHN - Dominique HUNCKLER

**Commission « Compétitions nationales » :**

Jacky HUTTARD - Jean-Claude NAST - Dominique HUNCKLER – Michel ENGEL

**Commission « Règlement / Arbitrage / Litiges » : Georges BLANKAERT**

Jacky HUTTARD - Robert BETTINGER - Bernard KUHN - Roland DEMESSE  
Dominique HUNCKLER

**Commission « Développement Activité & Jeunes »: Michel ENGEL**

Jean-Marie WINTZ - Jean-Marc SCHNEIDER - Jacky HUTTARD - Claude FLECK

La correspondance concernant la commission régionale est à transmettre à  
**M. Michel ENGEL** - 18 rue de Dieffenthal – 67600 Sélestat

## II COMMISSION DEPARTEMENTALE 68

### 1. Liste des membres :

<b>AUBIN</b> Serge	8, rue des Vergers	68116 <b>GUEWENHEIM</b>	03.89.82.57.02 (D) 06.83.08.86.09 (P)	<a href="mailto:aubin2@orange.fr">aubin2@orange.fr</a>
<b>BETTINGER</b> Robert	29, rue des Trois Epis	68040 <b>INGERSHEIM</b>	03.89.27.45.11 (D)	<a href="mailto:robert.bettinger68@gmail.com">robert.bettinger68@gmail.com</a>
<b>BITARD</b> Christophe	10, rue du Charme	68740 <b>HIRTZFELDEN</b>	03.89.81.28.08 (D) 06.23.21.13.23 (P)	<a href="mailto:bitard.family@wanadoo.fr">bitard.family@wanadoo.fr</a>
<b>BOFFY</b> Eric	3, route de Mulhouse	68290 <b>MASEVAUX</b>	03.89.38.94.57 (D) 06.07.50.43.88 (P)	<a href="mailto:eboffyping@aol.com">eboffyping@aol.com</a>
<b>DAUTUN</b> Fabrice	26, rue d'Ottmarsheim	68100 <b>MULHOUSE</b>	06.68.70.60.80 (P)	<a href="mailto:fabfabckool@hotmail.fr">fabfabckool@hotmail.fr</a>
<b>GSTALTER</b> Christian	25, rue des Fontaines	68500 <b>ISSENHEIM</b>	03.89.74.34.07 (D) 06.25.84.41.82 (P)	<a href="mailto:christian.gstalter@wanadoo.fr">christian.gstalter@wanadoo.fr</a>
<b>HAEFFLINGER</b> Charles	5, rue des Rochers	68540 <b>BOLLWILLER</b>	03.89.48.24.52 (D)	<a href="mailto:charlyping@sfr.fr">charlyping@sfr.fr</a>
<b>KUHN</b> Bernard	20, rue de l'Ardèche	68270 <b>WITTENHEIM</b>	06.65.10.49.43 (P)	<a href="mailto:kuhn.bernard.ping@gmail.com">kuhn.bernard.ping@gmail.com</a>
<b>LUCIANI</b> Ivo	31B, rue de Huningue	68300 <b>SAINT-LOUIS</b>	09.51.63.90.23 (D) 07.50.15.10.52 (P)	<a href="mailto:lucianivo@free.fr">lucianivo@free.fr</a>
<b>MEYER</b> Monique	14, rue de Jebsheim	68150 <b>OSTHEIM</b>	03.89.47.62.86 (D) 06.85.16.86.66 (P)	<a href="mailto:mmeyer1402@orange.fr">mmeyer1402@orange.fr</a>
<b>NAST</b> Jean-Claude	15, rue du Heidenberg	68570 <b>OSENBACH</b>	09.72.06.42.98 (D)	
<b>REINHART</b> Maxime	137, rue des Vosges	68127 <b>OBERENTZEN</b>	06.12.28.26.12 (P)	<a href="mailto:reinhart.maxime@gmail.com">reinhart.maxime@gmail.com</a>
<b>SCHAFFHAUSER</b> Daniel	49, rue Vauban	68500 <b>BERGHOLTZ</b>	07.87.73.97.59 (P)	<a href="mailto:schaffhauser.daniel@wanadoo.fr">schaffhauser.daniel@wanadoo.fr</a>
<b>SUTTER</b> Serge	4, rue des Alpes	68400 <b>RIEDISHEIM</b>	06.87.50.82.15 (P)	<a href="mailto:serge.sutter1@orange.fr">serge.sutter1@orange.fr</a>

### 2 Répartition des fonctions:

Président: .....	KUHN Bernard
Président délégué .....	BETTINGER Robert
Secrétaire: .....	HAEFFLINGER Charles
Trésorier: .....	MEYER Monique
Responsable du secteur de COLMAR: .....	BETTINGER Robert
Responsable du secteur de GUEBWILLER: .....	NAST Jean-Claude
Responsable du secteur de MULHOUSE: .....	SUTTER Serge
Responsable du secteur de THANN-MASEVAUX: .....	AUBIN Serge
Responsable technique: .....	BETTINGER Robert
Responsable du championnat des Jeunes.....	MEYER Monique
Responsables des épreuves de coupe: .....	SCHAFFHAUSER Daniel
Responsable du classement individuel et de l'informatique : .....	BITARD Christophe
Responsable du matériel: .....	MEYER Monique
Responsable des compétitions par équipes .....	KUHN Bernard
Responsable des rencontres de barrage: .....	le Bureau
Homologation des tournois: .....	KUHN Bernard
Relations avec la CNTT de la FSCF: .....	NAST Jean-Claude
Responsable de la Presse: .....	SCHAFFHAUSER Daniel

**Adresse des sites WEB:**

<http://www.agr-tt.fr>  
<http://www.grandest.fscf.asso.fr>

**3. Membres du Bureau:**

BETTINGER Robert - HAEFFLINGER Charles - MEYER Monique - KUHN Bernard ainsi que les **Responsables de Secteur**

**4. Membres de la Commission des Individuels:**

BETTINGER Robert – DAUTUN Fabrice - HAEFFLINGER Charles - KUHN Bernard - LUCIANI Ivo  
MEYER Monique - NAST Jean-Claude – REINHART Maxime - SUTTER Serge

**5. Membres de la Commission des Litiges:**

AUBIN Serge - BETTINGER Robert - BOFFY Eric - DAUTUN Fabrice - KUHN Bernard -  
SCHAFFHAUSER Daniel – SUTTER Serge.

**6. Membre du Comité Départemental AGR du Haut-Rhin chargé des relations avec la CDTT 68:**

LAMEY Bernard - 18, rue Poincaré - 68250 ROUFFACH – Tél : 03.89.78.51.01 (P 06.24.07.52.79)

**7. Membres d'honneur de la CDTT du Haut-Rhin:**

FIMBEL Jean-Paul - GUERIN Yves - MALIESKY Claude - OTTENWELTER Marius

**III SECRETARIAT:**

La correspondance courante est à transmettre au président de la CDTT ou au responsable concerné (voir ci-dessus). Toute correspondance concernant les affiliations, les licences et les commandes de matériel est à adresser au secrétariat général de l'

**Comité Régional FSCF Grand Est**  
**27, rue des Juifs - 67081 STRASBOURG**  
Tél. 03.88.21.29.82  
[knapp.cr.grandest@fscf.asso.fr](mailto:knapp.cr.grandest@fscf.asso.fr)

Disponible pour tout renseignement

**Comité Départemental AGR du Haut-Rhin**  
**147, avenue Aristide Briand - 68200 MULHOUSE**  
Tél. 03.89.60.41.13

Également à votre disposition pour tout renseignement d'ordre administratif.  
En respectant ces instructions, vous faciliterez grandement la tâche des différents responsables.

## **B: CONSIGNES ADMINISTRATIVES ET SPORTIVES**

### **1. Catégories d'âge (masculins et féminines)**

Vétérans	:	nés en 1981 et avant
Seniors	:	nés en 2001 et avant
Juniors	:	nés en 2002 et 2003
Cadets - Cadettes	:	nés en 2004 et 2005
Minimes (G et F)	:	nés en 2006 et 2007
Benjamins et Benjamines	:	nés en 2008 et 2009
Poussins et Poussines	:	nés en 2010 et après

### **2. Homologation des licences**

Les licences sont validées par le secrétariat général de l'A.G.R. qui s'occupe de l'ensemble des formalités de validation. Prière de consulter la note d'information diffusée à ce sujet.

Les tarifs pour la saison 2020-2021 sont les suivants:

Joueurs et joueuses nés en 2001 et avant :	30,20€
Joueurs et joueuses nés en 2002 et 2003 :	29,20€
Joueurs et joueuses nés en 2004 et 2005 :	25,40€
Joueurs et joueuses nés en 2006 et 2007 :	24,40€
Joueurs et joueuses nés en 2008 et 2009 :	21,30€
Joueurs et joueuses nés en 2010 et après :	20,30€
Dirigeant ne pratiquant pas la compétition :	28,00€
Licence "loisir" (ne permet pas de jouer en compétition) :	19,70€

***Aucune licence ne pourra être validée si l'association n'a pas renouvelé son affiliation, transmis l'attestation d'assurance et régularisé sa situation financière.***

### **3. Blocs de feuilles de match :**

Pour toutes les rencontres officielles, seules les feuilles de match en vente au secrétariat de l'A.G.R. sont à utiliser. Si vous passez commande, prière de le faire par mail sur [cr.grandest@fscf.asso.fr](mailto:cr.grandest@fscf.asso.fr) ou par téléphone au 03 88 21 29 82. Les blocs sont vendus à raison de 25 € l'unité (50 feuillets) et ils peuvent être utilisés pour le championnat et pour les coupes.

### **4. Trésorerie de la CDTT du Haut-Rhin :**

Tout paiement concernant la CDTT (droits d'engagement ou amendes après réception du relevé) doit être effectué exclusivement au trésorier de la CDTT du Haut-Rhin:

**Mme Monique MEYER – 14, rue de Jepsheim – 68150 OSTHEIM**

Nous vous rappelons que tout paiement par chèque bancaire doit être effectué à l'ordre de:

**AGR Commission Départementale**

**De Tennis de Table du Haut-Rhin**

Toute somme payée à un autre destinataire, sera considérée comme non versée et entraînera les mêmes sanctions que le non-paiement. Ne sont à transmettre au Secrétariat de l'A.G.R. que les droits concernant la validation des licences, l'affiliation ou le renouvellement d'affiliation et les commandes de matériel.

**C) CALENDRIER ADMINISTRATIF ET SPORTIF 2018 - 2019****1. Calendrier régional et départemental (compétitions et réunions)**

<b>Septembre</b>	21	Début des compétitions par équipes
	28	Limite d'envoi des engagements par équipes des jeunes
<b>Octobre</b>	9	Assemblée Générale CD68 à HABSHEIM
	12	Début des compétitions par équipes Jeunes
<b>Décembre</b>	3	Réunion de la Commission des Individuels
	5	Individuels Seniors 1er tour à INGERSHEIM
	6	Individuels Jeunes 1er tour (garçons et filles) à INGERSHEIM
<b>Janvier</b>	9	Individuels Seniors 2ème tour à DANNEMARIE
	10	Individuels Jeunes 2ème tour (garçons et filles) à DANNEMARIE
	19	Réunion de la Commission des Individuels
<b>Février</b>	13	Vétérans départementaux à BURNHAUPT-LE-HAUT
<b>Mars</b>	14	Finales départementales des individuels à GUEBWILLER
<b>Avril</b>	??	Challenge LECUYER (88)
<b>Mai</b>	3	Réunion des membres de la CDTT du Haut-Rhin
	7	Finales départementales des épreuves de Coupes à WINTZFELDEN
	??	Finales régionale des coupes (68)
	22 et 23	Championnat national FSCF à SAINT ETIENNE
<b>Juin</b>	??	Individuels vétérans FSCF-Grand Est à Sélestat
	17	Assemblée générale de la CDTT68 à HORBOURG-WIHR
	18 ou 25	Finales régionales par équipes Seniors
	19 ou 26	Finales régionales par équipes Jeunes

**2. Calendrier national F.S.C.F.**

?? : Challenge LECUYER

22 et 23/05 : Championnats national FSCF à SAINT-ETIENNE

**3. Formations Techniques**

**Les membres des associations uniquement affiliées à la FSCF peuvent participer aux actions de formation mises en œuvre par le technicien fédéral de la FFTT. Il convient de s'adresser directement à la LGETT :**

**13, rue Jean Moulin – CS70001 – 54510 TOMBLAINE Tél : 03.83.18.87.87**

## **D) MONTEES ET DESCENTES CHAMPIONNAT PAR EQUIPES**

### **1.. Compétitions départementales**

*A LA FIN DE LA 1ERE PHASE « ALLER » QUI EST INCHANGEE PAR RAPPORT A LA SITUATION ACTUELLE*

#### **EXCELLENCE**

Les 7èmes et 8èmes sont relégués en Promotion d'Excellence

#### **PROMOTION D'EXCELLENCE**

Les 1<sup>er</sup> des 2 poules accèdent à l'Excellence  
Les 8<sup>ème</sup> des 2 poules sont reléguées en Honneur

#### **HONNEUR**

Les 1<sup>er</sup> des 2 poules accèdent à la Promotion d'Excellence

*AU DEBUT DE LA 2EME PHASE « RETOUR »*

#### **EXCELLENCE**

La poule unique reprend avec les 6 équipes restantes de la 1<sup>ère</sup> phase et les 2 premières des Promotions d'Excellence

#### **PROMOTION EXCELLENCE ACCESSION**

Reprend avec les 2 équipes reléguées de l'Excellence et les 2<sup>ème</sup> 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> des 2 poules de la 1<sup>ère</sup> phase, soit 8 équipes

#### **PROMOTION EXCELLENCE MAINTIEN**

Reprend avec les équipes classées 5<sup>ème</sup> 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> des 2 poules de la 1<sup>ère</sup> phase ainsi que les 2 premières des divisions Honneur, soit aussi 8 équipes

#### **HONNEUR ACCESSION**

Reprend avec les 2 équipes relégués des Promotions d'Excellence et les 2<sup>ème</sup> 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> des 2 poules de la 1<sup>ère</sup> phase, soit 8 équipes

#### **HONNEUR MAINTIEN**

Reprend avec les équipes classées 5<sup>ème</sup> 6<sup>ème</sup> 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> des 2 poules de la 1<sup>ère</sup> phase, soit 8 équipes

*A LA FIN DE LA 2EME PHASE « RETOUR »*

#### **EXCELLENCE**

Les 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> sont reléguées en Promotion d'Excellence

#### **PROMOTION EXCELLENCE ACCESSION**

Les 2 premières équipes accèdent à l'Excellence pour la saison suivante  
Les 6 autres équipes se répartiront entre les 2 poules de la saison suivante

#### **PROMOTION D'EXCELLENCE MAINTIEN**

Les 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> sont relégués en Honneur et les 6 premières se répartiront entre les 2 poules de la saison suivante

## HONNEUR ACCESSION

Les 2 premières équipes accèdent à la promotion d'Excellence pour la saison suivante  
Les 6 autres équipes se répartiront entre les 2 poules de la saison suivante

## HONNEUR MAINTIEN

Les 4 premiers se maintiennent et seront réparties entre les 2 poules de la saison suivante et les 4 derniers sont relégués en Promotion d'Honneur pour la saison suivante.

### 2. Promotion d'Honneur:

- les équipes classées 1<sup>ère</sup> montent en Division d'Honneur
- des barrages seront organisés entre les équipes classées 2<sup>ème</sup> pour une ou plusieurs accession(s) éventuelle(s) en cas de désistement
- en fonction du nombre d'équipes reléguées des divisions d'honneur dans chaque secteur, les 7<sup>èmes</sup> seront reléguées, disputeront un barrage de maintien ou seront maintenus
- les équipes classées 8<sup>ème</sup> descendent en Division 1

### 3. Divisions 1

- les équipes classées 1<sup>ère</sup> montent en Promotion d'Honneur
- des barrages seront organisés entre les équipes classées 2<sup>ème</sup> pour une ou plusieurs accession(s) éventuelle(s) en cas de désistement
- dans le cas où il y aurait plus de 3 poules de D2, les équipes classées 7<sup>ème</sup> disputeront des barrages de maintien
- les équipes classées 8<sup>ème</sup> descendent en Division 2

### 4. Divisions 2

- les équipes classées 1<sup>ère</sup> montent en Division 1
- des barrages seront organisés entre les équipes classées 2<sup>ème</sup> pour une ou plusieurs accession(s) éventuelle(s) en cas de désistement

## E) EPREUVES DE COUPE

### 1. Niveau départemental:

***Les féminines pourront participer suivant leur classement et leur âge, dans toutes les catégories des Coupes***

#### 1.1 Compétition masculine:

**Série A:** toutes catégories (1 des 2 joueurs classé de 45 à NC)

**Série B:** 2 joueurs classés de 55 à NC

**Série C:** 2 joueurs classés de 65 à NC

*Seuls les jeunes des catégories junior et cadet peuvent participer aux épreuves seniors.  
Cette épreuve se dispute sur le plan départemental à partir des 8èmes de finale.*

#### 1.2 Compétition réservée aux vétérans:

**Vétérans A :** 1 joueur classé de 45 à NC, le second pouvant être mieux classé

**Vétérans B :** 2 joueurs classés de 55 à NC

**Vétérans C :** 2 joueurs classés de 65 à NC.

#### 1.3 Compétition réservée aux Jeunes:

*Cette épreuve est ouverte aux garçons et aux filles. Elle se dispute en 3 séries:*

- **Jeunes A : Minimes (un benjamin ou un poussin peut compléter une équipe minime)**

- **Jeunes B : Benjamins et poussins.**

- **Jeunes C : Poussins**

- 1.4 Compétition mixte:  
Féminines sans distinction de classement  
Masculin classé de 45 à NC.

2. Niveau Régional :

Les vainqueurs de ces épreuves sont qualifiés pour les finales régionales sauf peut-être pour les jeunes C (poussins).

**F) CHAMPIONNATS INDIVIDUELS**

1. Individuels "SENIORS ":

1.1 Les séries suivantes se disputeront en 2 tours préliminaires :

- Simple messieurs départementaux B (50 et 55)
  - Simple messieurs secteur A (60 et 65)
  - Simple messieurs secteur B (70, 75 et 80)
  - Simple messieurs secteur C (85, 90 et NC)
- 16 joueurs de chaque catégorie seront qualifiés pour les finales départementales.

1.2 Les séries suivantes débiteront au niveau départemental :

- Simple messieurs toutes catégories
- Simple messieurs départementaux A (40 et 45)
- Simple dames toutes catégories (50 et moins)
- Simple dames secteur A (55 à 65)
- Simple dames secteur B (70 à NC)
- Simple vétérans

Les dames auront la possibilité de participer, si elles le désirent, aux tours préliminaires avec les messieurs par rapport à leur équivalence de classement.

Sur le plan départemental, les cadets et cadettes (nés en 2002 et 2003) peuvent participer aux tableaux Jeunes et Seniors en fonction de leur classement. Par contre, pour les finales régionales, ils devront jouer obligatoirement en cadets ou cadettes.

2. Individuels "JEUNES " (garçons et filles):

Les jeunes filles sont incorporées dans toutes les séries simples et disputent les deux tours préliminaires. Il reste bien entendu qu'un classement distinct sera établi à l'issue de chaque tour et que la CD qualifiera pour les finales départementales uniquement les joueuses qui auront participé aux phases éliminatoires.

Certains jeunes classés (voir tableau ci-dessous) sont qualifiés d'office pour les finales départementales. Toutefois leur participation devra être confirmée sur les feuilles d'engagement.

<b>CADETS:</b>	joueurs classés 50 et moins
<b>MINIMES:</b>	" " 55 " "
<b>BENJAMINS:</b>	" " 60 " "
<b>POUSSINS:</b>	" " 65 " "

**Admissions aux finales départementales :**

**En cas d'absence lors d'un des tours préliminaires, seuls les joueurs ou joueuses (jeunes filles) produisant un certificat médical ou une attestation de l'employeur justifiant de leur absence et se classant dans les 4 premiers du tour où ils ont été présents pourront accéder aux finales départementales suite à la décision prise par la CDTT en avril 2011.**

**Toutefois pour les jeunes filles, la CDTT se réserve la possibilité de qualifier des joueuses n'ayant participé qu'à un seul tour afin de compléter les poules.**



## G) ATTRIBUTION DES TITRES DEPARTEMENTAUX ET REGIONAUX PAR EQUIPES

### 1. Titres départementaux:

Le titre de Champion du Haut-Rhin sera attribué comme suit:

#### - en **Excellence** :

L'équipe en tête joue le titre contre celle ayant terminé à la 1<sup>ère</sup> place lors de la 1<sup>ère</sup> phase, sauf s'il s'agit de la même équipe.

#### - en **Promotion d'Excellence et en Honneur** :

L'équipe arrivant en tête joue le titre contre les 2 équipes ayant accédé à la division supérieure à la fin de la 1<sup>ère</sup> phase, sauf si l'une d'elles arrive en tête et dans ce cas jouera uniquement contre l'autre.

#### - **pour les autres divisions par poules** :

Les équipes classées 1<sup>ère</sup> se rencontrent par élimination directe après tirage au sort

### 2. Titres de champions d'Alsace :

Les équipes championnes du Haut-Rhin sont qualifiées pour les finales d'Alsace. Les lieux des rencontres de ces épreuves sont fixés comme suit:

#### - **Rencontres se déroulant dans le Bas-Rhin** :

- Masculins: Promotion d'Excellence - Promotion d'Honneur - Division II - Cadets – Benjamins
- Féminines: Honneur - Cadettes – Benjamines

#### - **Rencontres se déroulant dans le Haut-Rhin** :

- Masculins : Excellence - Honneur - Division I - Minimes – Poussins
- Féminines: Promotion d'Excellence - Minimes - Poussines.

## H) TOURNOIS ET EPREUVES ORGANISES PAR LES ASSOCIATIONS

La demande d'autorisation, accompagnée du projet de règlement en double exemplaire, est à transmettre 45 jours avant la date de l'épreuve à

**M. Bernard KUHN - 20, rue de l'Ardèche - 68270 WITTENHEIM**

et ceci quelle que soit la nature de la compétition.

**N.B. : le numéro d'homologation, communiqué par le responsable de la CDTT, doit obligatoirement être mentionné sur les invitations transmises aux associations.**

Les associations non affiliées à la FFTT et qui envisagent d'inviter des joueurs et joueuses licenciés à cette fédération, doivent solliciter une autorisation auprès de la FFTT.

Les résultats complets des épreuves ainsi qu'un relevé des performances réalisées par les participants sont à transmettre à M. Bernard KUHN, dans les 15 jours qui suivent l'épreuve.

## I) DROITS D'ENGAGEMENT - AMENDES - CAUTIONNEMENT - DROITS D'APPEL - INDEMNITES

### 1. Droits d'engagement

#### 1.1 **Compétitions par équipes** (droit fixe et ceci quel que soit le nombre d'équipes).

DIVISIONS	
Toutes catégories, Excellence, Promotion d'Excellence, Honneur	25€
Promotion d'Honneur, Division I	20€
Division II et associations ne participant qu'au championnat des Jeunes	15€
Associations ne participant qu'aux compétitions individuelles	10€

<b>1.2 Epreuves de coupe</b>	
Seniors (messieurs et dames) et Vétérans	par équipe : 8€
Jeunes	par équipe : 5€

<b>1.3 Championnats individuels</b>	
Simple Seniors et Vétérans	par joueur(se): 5€
Simple Jeunes	par joueur(se): 3€

## 2. Amendes concernant les compétitions

<b>2.1 Forfait simple (FS) et forfait général (FG)</b>	<b>FS</b>	<b>FG</b>
Championnat par équipes échelon départemental	16€	32€
Championnat par équipes seniors autres divisions	10€	20€
Championnat par équipes jeunes	5€	10€
Epreuves de coupe réservées aux seniors	-	8€
Epreuves de coupe réservées aux jeunes	-	3€
Finales régionales ou départementales par équipes	-	48€
Finales départementales d'une épreuve de coupe	-	48€
Finales régionales d'une épreuve de coupe	-	48€

<b>2.2 Feuilles de match</b>	
Transmission tardive aux compétitions régionales ou départementales	8€
Transmission tardive aux autres compétitions	5€
Feuilles de match mal remplies	5€

<b>2.3 Absence lors des épreuves individuelles (joueurs(ses) qualifiés(ées))</b>	
Non-participation aux individuels départementaux	5€
Non-participation aux individuels régionaux	10€

<b>2.4 Licence non présentée</b>	
Pour toutes les épreuves et par licence manquante	3€

<b>2.5 Usurpation d'identité</b>	100€
----------------------------------	------

## 3. Amendes concernant les tournois

Organisation d'un tournoi non autorisé	32€
Transmission tardive de la demande d'autorisation	8€
Défaut de juge-arbitre	8€

## 4. Autres amendes

Association non représentée à l'assemblée générale départementale	32€
Défaut d'arbitre (association ayant plus d'une saison d'activité)	8€
Défaut de cadre technique (association dont une ou plusieurs équipes évoluent au niveau départemental)	16€
Transmission tardive du questionnaire d'engagement pour la saison en cours	16€
Non transmission du classement FFTT	16€
Au 2 <sup>ème</sup> rappel d'un décompte par la trésorière	5€

## 5. Cautionnement pour réserves et droits d'appel

Les appels en Commission Fédérale et Comité Directeur de la Fédération ne donnent plus lieu à perception de droits, conformément au règlement disciplinaire fédéral.

## 6. Indemnisation du corps arbitral et des cadres techniques

Juge-arbitre (par épreuve)	30€
Arbitre (par épreuve)	15€
Responsable de stage (par journée)	30€
Cadre technique diplômé encadrant un stage (par journée)	15€

## **J) DOUBLE LICENCIATION**

1. Il est rappelé que les clubs concernés doivent effectuer les demandes de licences pour ces joueurs **avant 01.11.2020**.

2. **Dispositions applicables dans le Haut-Rhin pour le championnat par équipes** : Suite à la décision prise lors de l'Assemblée Départementale 2002, **aucune limitation** ne sera faite sur le nombre de joueurs **double-licencié provenant de la FFTT** participant dans une équipe de 6, 4 ou 3 joueurs.

## **K) MODIFICATIONS ET PRECISIONS DU REGLEMENT TECHNIQUE**

### **MUTATIONS**

Tout joueur licencié changeant d'association est considéré comme joueur muté.

Deux cas de figure peuvent se présenter

- Le joueur quitte un club et le nouveau club adresse sa demande de licence accompagnée d'un certificat médical postérieur à juin 2020 **avant la première journée de championnat (le 7 septembre 2020)** au CR FSCF Grand Est - 27 rue des Juifs 67000 STRASBOURG- ou par mail [-cr.grandest@fscf.asso.fr](mailto:-cr.grandest@fscf.asso.fr)- Dans ce cas, aucun formulaire de demande de mutation n'est à remplir.

- Dans le cas contraire, une demande de mutation est à faire au service vie associative de la FSCF – 22 rue Oberkampf - 75011 PARIS - (coût de la mutation, 100 euros, sauf s'il s'agit d'un déménagement de plus de 20 km) ;

le joueur pourra pratiquer son activité en compétition un mois après la réception du dossier complet de mutation.

Naturellement le joueur doit être en règle (cotisation payée, équipement sportif rendu, . . .) avec le club quitté.

### **RAPPEL TITRE II ENGAGEMENT ET BRULAGE**

#### **Article 6 :**

En début de chaque nouvelle saison, tous les clubs sont invités à transmettre aux Présidents départementaux respectifs, leur liste nominative de joueurs titulaires par équipe, les meilleurs joueurs classés 40 ou mieux du club devront impérativement être déclarés titulaire en équipe première, en respectant l'ordre des classements.

Afin d'obtenir une bonne équité entre les équipes, les clubs n'ayant pas transmis leur liste nominative de joueurs titulaires avant la première journée de championnat se verront devant la mise en application de la réglementation. A savoir que les joueurs figurant sur la feuille de rencontre deviendront titulaires de l'équipe concernée et ne pourront plus jouer en division inférieure.

Ces joueurs seront donc titulaires de l'équipe pour toute la saison concernée.

Les clubs ayant en leur sein des joueurs classés 40 ou moins devront impérativement évoluer en équipe 1.

Les meilleurs classés devront jouer en équipe première et être déclarés pour l'équipe 1, sans pouvoir jouer en division inférieure en respectant les classements dégressifs des autres joueurs, ceux-ci pourront intégrer les équipes immédiatement inférieures par ordre dégressif des équipes (2, 3, 4 etc.)

En cas d'arrivée, en cours de saison d'un joueur classé 40 ou à un rang inférieur, il appartiendra à la commission compétente de requalifier un titulaire d'une équipe dans une équipe inférieure, selon le désidérata du club et en respectant les classements dégressifs des joueurs.

## RAPPEL POUR LES REPORTS DE MATCH

### Article 11

Le report des rencontres de chaque championnat est autorisé, mais la rencontre devra être jouée avant le début de la deuxième journée suivante du calendrier. Le responsable ou les responsables de chaque championnat doivent être avisés (Adultes ou jeunes) , sous peine que le club recevant ou demandeur perde la rencontre par forfait.

Exemples : Report J1 doit être jouée avant le début de la J3

Report J2 doit être jouée avant J4

Report J3 doit être jouée avant J5

Pour la fin de la 1<sup>ère</sup> phase : la dernière journée doit être jouée avant la première journée de la 2<sup>ème</sup> phase, mais avant le 31 décembre de l'année en cours. Pour la 2<sup>ème</sup> phase, la date limite sera communiquée par le responsable de chaque département.

## RAPPEL DE LA GRILLE DE CONCORDANCE ENTRE LES CLASSEMENTS

F F T T		F S C F	
NOUVELLE GRILLE DES CLASSEMENTS			
Nouveaux classements	Messieurs – Dames points	Messieurs classements	DAMES Classements
20	2000 et +	N° - 15	N° - 0 D
19	1900 - 1999	20	N° - 5 D
18	1800 - 1899	25	N° - 10 D
17	1700 - 1799	30	N° - 15 D
16	1600 - 1699	35	20 D
15	1500 - 1599	40	25 D
14	1400 - 1499	45	30 D
13	1300 - 1399	50	35 D
12	1200 - 1299	55	40 D
11	1100 - 1199	60	45 D
10	1000 - 1099	65	50 D
9	900 - 999	70	55 D
8	800 - 899	75	60 D
7	700 - 799	80	65 D
6	650 - 699	85	70 D
6	600 - 649	90	75 D
5	575- 599	NC	80 D
5	550- 574	NC	85 D
5	525- 549	NC	90 D
5	500- 524	NC	NC D